

3 LA SITUATION GENERALE DE LA COMMUNE

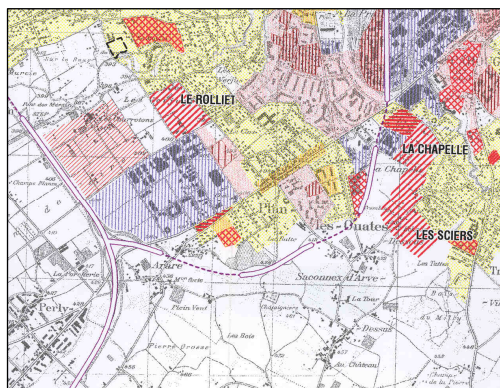


Fig.2 : Extrait du PDCantonal (2001) :
« Urbanisation »

Le Plan directeur cantonal distingue deux catégories d'espaces qui sont l'espace urbain et l'espace rural. L'espace urbain concerne plusieurs échelles spatiales : celle du centre ville (correspondant approximativement au territoire de la Ville de Genève), celle de l'agglomération (correspondant au tissu urbain continu), celle du bassin franco-valdo-genevois enfin, dont l'urbanisation est discontinue mais où les échanges quotidiens sont intenses. L'espace rural est la partie du territoire la moins bâtie, comprenant l'activité agricole, les zones naturelles, les forêts, les villages et les hameaux.

Plan-les-Ouates se rattache à ces deux types d'espaces. Son caractère urbain réside dans ses espaces construits en continu, son importante zone industrielle, son rattachement direct au pôle urbain de Bachet-de-Pesay, tandis qu'elle est aussi dotée d'espaces aux caractéristiques rurales : vastes espaces agricoles continus, étendue de forêt, présence de hameaux anciens, cours d'eau, etc. Cette double appartenance est la grande richesse et la particularité de cette commune.

Plan directeur cantonal

Le Plan directeur cantonal identifie et affirme cette dualité. Du point de vue de l'urbanisation, il relève une grande série d'enjeux. Tout d'abord, il identifie certains secteurs bâtis comme appartenant à la couronne suburbaine (secteurs affectés en zone de développement 3), où une densification différenciée est souhaitée (Verjus, Vélodrome, partie nord de la Butte), et d'autre rattachés à la périphérie (secteurs affectés en zone de villas). Dans une partie de cette 5^{ème} zone, une densification par modification de zone sur terrains bâtis de villas est prévue (Les Guys).

Une extension urbaine sur la zone agricole a été admise sur les terrains de La Chapelle - Les Sciens. Ce site forme l'un des enjeux clés pour le développement de l'urbanisation à

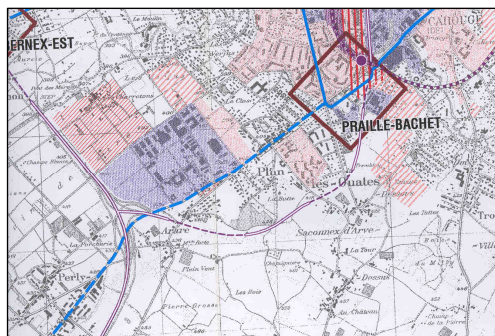


Fig.3 : Extrait du PDCantonal (2001) :
« Activités économiques »

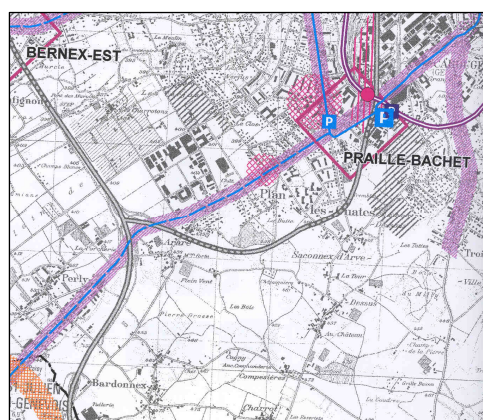
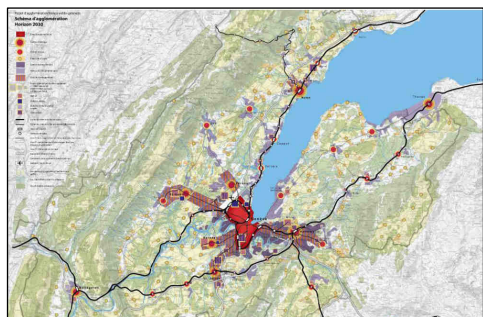


Fig.4 : Extrait du PDCantonal (2001) :
« Centralités, pôles et voies structurantes »



l'échelle de toute l'agglomération genevoise. Un pôle d'échanges et d'activités se constitue en bordure du PAC, sur le site du Bachet-de-Pesay, où un parc relais à l'entrée nord de la commune pourrait être réalisé en lien avec la future halte du CEVA.

Le Plan directeur cantonal identifie un autre espace possible pour une extension urbaine sur la zone agricole aux Charottons, alors qu'il réserve, dans la Plaine de l'Aire jusqu'à l'autoroute (commune de Confignon), un site pour une urbanisation à moyen et long terme. Il précise qu'une mixité habitat / activités devrait être recherchée dans tous les secteurs voués au développement.

Toujours concernant l'urbanisation, la zone à vocation industrielle et artisanale (ZIPLO) est confirmée par le Plan directeur cantonal. En terme de structuration de l'espace, une centralité principale de la commune est localisée au village de Plan-les-Ouates. A proximité de la commune, une autre centralité importante est indiquée aux Palettes (commune de Lancy).

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois et le PACA Saint-Julien / Plaine de l'Aire

Le schéma d'agglomération franco-valdo-genevois, arrêté le 5 décembre 2007, détermine une série de principes et d'enjeux pour la mise en oeuvre des projets sectoriels, notamment, en vue de la réalisation des infrastructures de mobilité. Ainsi, les études relatives au Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) St-Julien/Plaine de l'Aire visent à préciser le schéma d'agglomération, en respectant les objectifs fixés par le cahier des charges sectoriel. Celui-ci prévoit un gain d'environ 32'000 habitants et 14'000 emplois, à situer sur un périmètre qui s'étend sur environ huit kilomètres (depuis le site de Praille-Acacias-Vernets, avec lequel des propositions nouvelles vont s'articuler), jusqu'au pôle urbain régional de St-Julien-en-Genevois et aux communes d'Archamps et Neydens. Le périmètre concerne les communes d'Archamps, Bardonnex, Confignon, Neydens, Perly-Certoux, St-Julien et Plan-les-Ouates et comprend en

particulier les secteurs non urbanisés de la Plaine de l'Aire et de la Porte sud.

Les études doivent permettre, en fonction de la spécificité de chaque territoire, de vérifier et d'évaluer ces objectifs ainsi que de les traduire dans l'espace par une répartition, à l'horizon 2030, des affectations - emplois, habitants et équipements.

Le PACA comprend ou jouxte également des projets déjà engagés ou en voie d'achèvement qui devront être pris en compte et intégrés à la conception d'ensemble. C'est notamment le cas :

- de la Plaine de l'Aire dont le Conseil d'Etat a décidé d'engager le développement;
- de la Porte sud de Genève, territoire que la Communauté de communes du Genevois a déterminé comme axe de développement stratégique et dont les études ont été engagées dès la fin 2007.

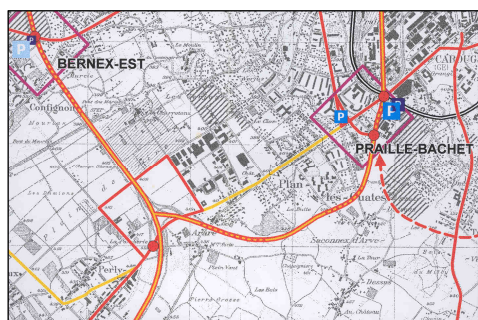
L'étude du PACA St-Julien/Plaine de l'Aire se déroule selon un planning et un programme définis en 2008 qui prévoient que les résultats de la première phase soient connus et présentés au public en automne 2009.

L'élaboration d'un plan de synthèse prévoit d'englober les deux PACA de Bernex et St-Julien/Plaine de l'Aire dans un périmètre plus large en intégrant diverses études thématiques. La démarche empruntera le processus déjà utilisé dans la première phase : vérification au niveau des deux territoires juxtaposés, discussion des projets dans des tables rondes réunissant les élus et la société civile, validation et présentations publiques et enfin intégration à l'échelon de l'agglomération et à l'échelon local.

Mobilité

En matière d'équipement routier, le complément de la demi-jonction existante à proximité du PAC La Chapelle - Les Sciers est à l'étude afin de permettre à la commune et à ce nouveau quartier de bénéficier d'une meilleure accessibilité.

Concernant les transports, le Plan directeur cantonal attribue la route de Saint-Julien au réseau secondaire et la considère comme une voie urbaine structurante. Cela signifie que cet axe ne doit pas être affecté au transit, mais qu'il doit au contraire contribuer à qualifier l'espace urbain. Son aménagement est considéré comme prioritaire. La planification



**Fig.5 : Extrait du PDCantonal (2001) :
« Réseau routier et autoroutier »**

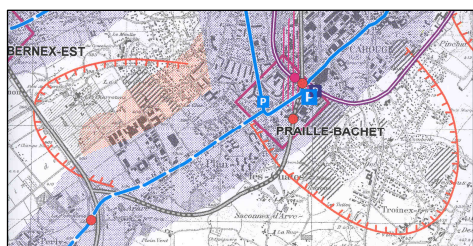


Fig.6 : Extrait du PDCantonal (2001) :
« Réseau des transports publics »

cantonale prévoit par ailleurs un prolongement du réseau de tram en direction de Saint-Julien qui pourrait à terme utiliser cette même route (bien que l'hypothèse d'un tracé par la route de Base soit également à vérifier).

De manière générale, des mesures devraient être prises en vue d'améliorer l'offre en transports collectifs pour le nord-ouest de la commune ainsi que pour le secteur La Chapelle-Les Sciers, les Serves.

L'accessibilité à la ZIPLO serait également à améliorer.

En outre, un nouveau tronçon routier primaire reliant la jonction de la Milice à la route d'Annecy au travers du site de la Bistoquette est prévu (route inter-quartiers). Ce projet entre pour partie en conflit avec celui de la revitalisation du nant et de ses berges réalisé en 1998 par le Canton.

Nature et paysage

A propos des thématiques « nature, paysage et agriculture », un grand nombre de sites clés ont été identifiés. Mentionnons en particulier les pénétrantes de verdure de l'Aire, du nant du Voiret, et de la Bistoquette, le Bois d'Humilly cadastré en zone de bois et forêt, le « Parc des communes réunies » envisagé dans le cadre de l'étude d'aménagement Praille-Bachet, qui forment les principaux espaces verts structurants. Des parcs et aires de délasserment (mails, espaces entourant les équipements publics existants ou en projet) renforcent le « réseau vert » communal.

Le Plan directeur distingue une zone viticole protégée et des secteurs pour l'agriculture spéciale, témoignant du caractère agricole de la commune, de même que deux ensembles bâtis en zone agricole (Arare - Dessus et Arare - Dessous), et des villages hors agglomération (Saconnex-d'Arve - Dessous et Saconnex-d'Arve - Dessus).

Enfin, des chemins pour piétons pourraient venir compléter le maillage des cheminements existants. Parmi les liaisons à étudier, citons celles reliant le mail jusqu'au Bachet-de-Pesay, le maillon traversant le PAC en direction de Carouge et en direction du Bois d'Humilly, et un cheminement à réaliser entre ce bois et la Drize.

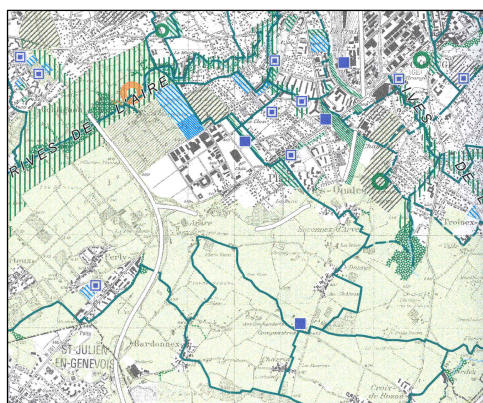


Fig.7 : Extrait du PDCantonal(2001) :
« Réseau des espaces verts »

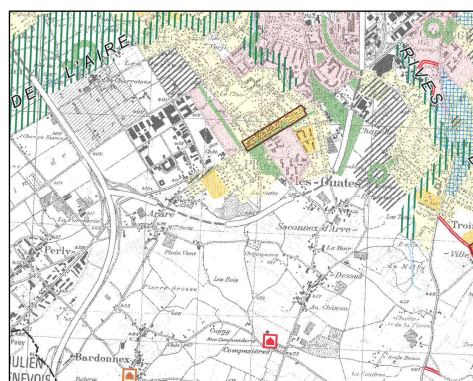
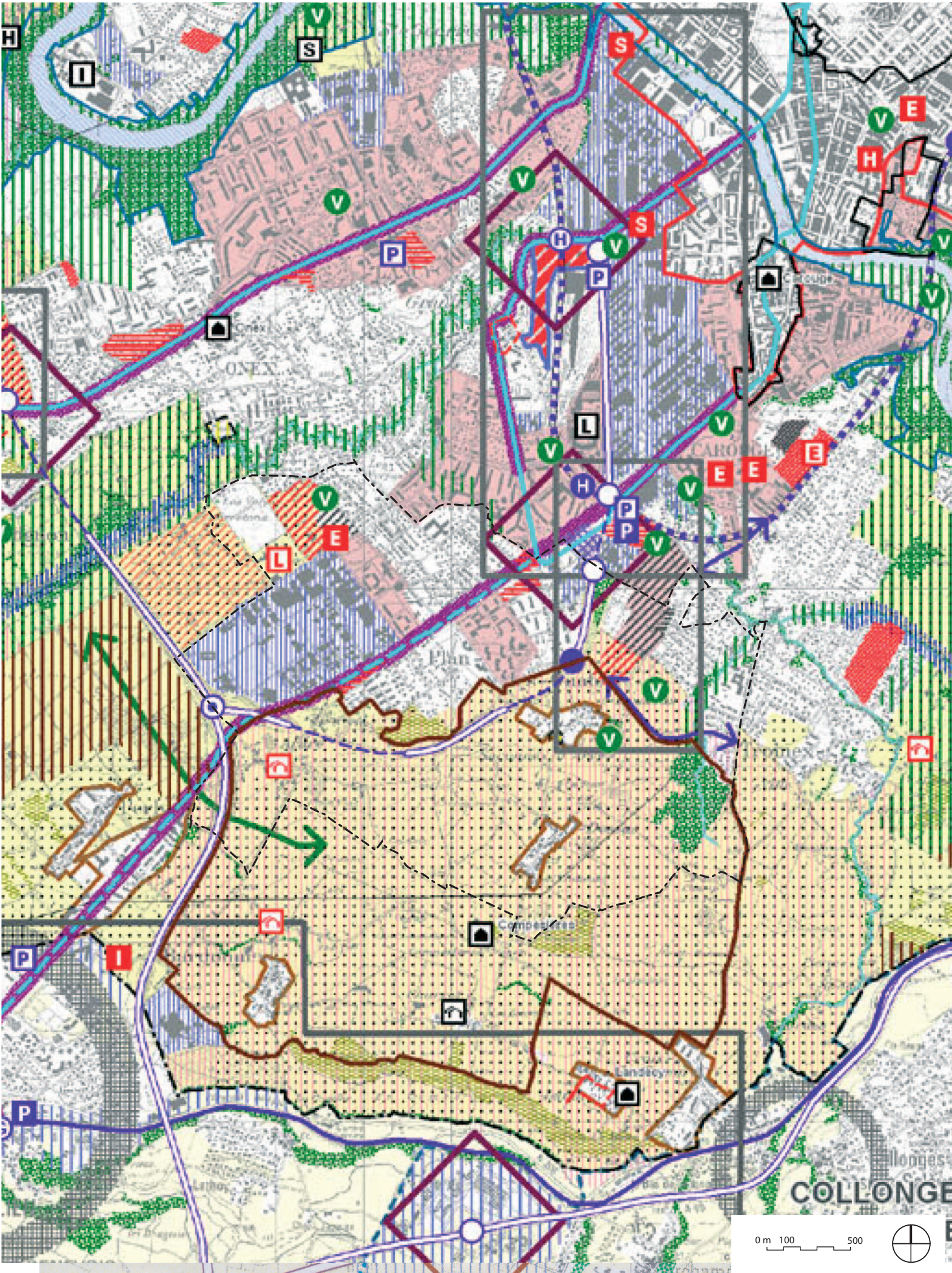


Fig.8 : Extrait du PDCantonal(2001) :
« Patrimoine bâti et sites »

PLAN DIRECTEUR CANTONAL

Source : DT (2006 mis à jour)



URBANISATION

données de base	contenu du plan directeur
	Zones à bâtir (y.c. zone de verdure) à l'intérieur du canton
	Frein à la densification du centre urbain
	Densification différenciée de la couronne suburbaine
	Densification de la 5e zone (villas) par modification de zone
	- sur terrains libres de constructions
	- sur terrains bâtis en villas
	Utilisation diversifiée de la zone villas
	Extensions urbaines sur la zone agricole (sites possibles)
	Extensions urbaines sur la zone agricole (sites réservés pour le moyen et le long terme)
	Réaffectation de zones à vocation industrielle
	Site central des organisations internationales
	Périmètres d'aménagement coordonné dans l'agglomération (PAC)
	Périmètres d'aménagement coordonné transfrontalier (PACT)
	Voies urbaines structurantes
	Pôles d'échange et d'activités
	Centres périphériques
	Grands équipements publics / en projet / réservation
	E - Enseignement, H - Hospitalier, I - Infrastructure
	S - Sécurité, Administration, L - Loisirs et Sports
	Villages hors agglomération/extension projetée
	Hameaux en zone agricole, déclassements votés/déclassements à étudier
	Sites construits protégés/à protéger
	Sites construits d'importance nationale (ISOS)
	Zones à vocation industrielle et artisanale
	Réaffectation en zones à vocation industrielle et artisanale de terrains sis en 5ème zone (villas)
	Extension de la zone industrielle sur la zone agricole
	Zones d'activités sur territoire français

NATURE - PAYSAGE - AGRICULTURE

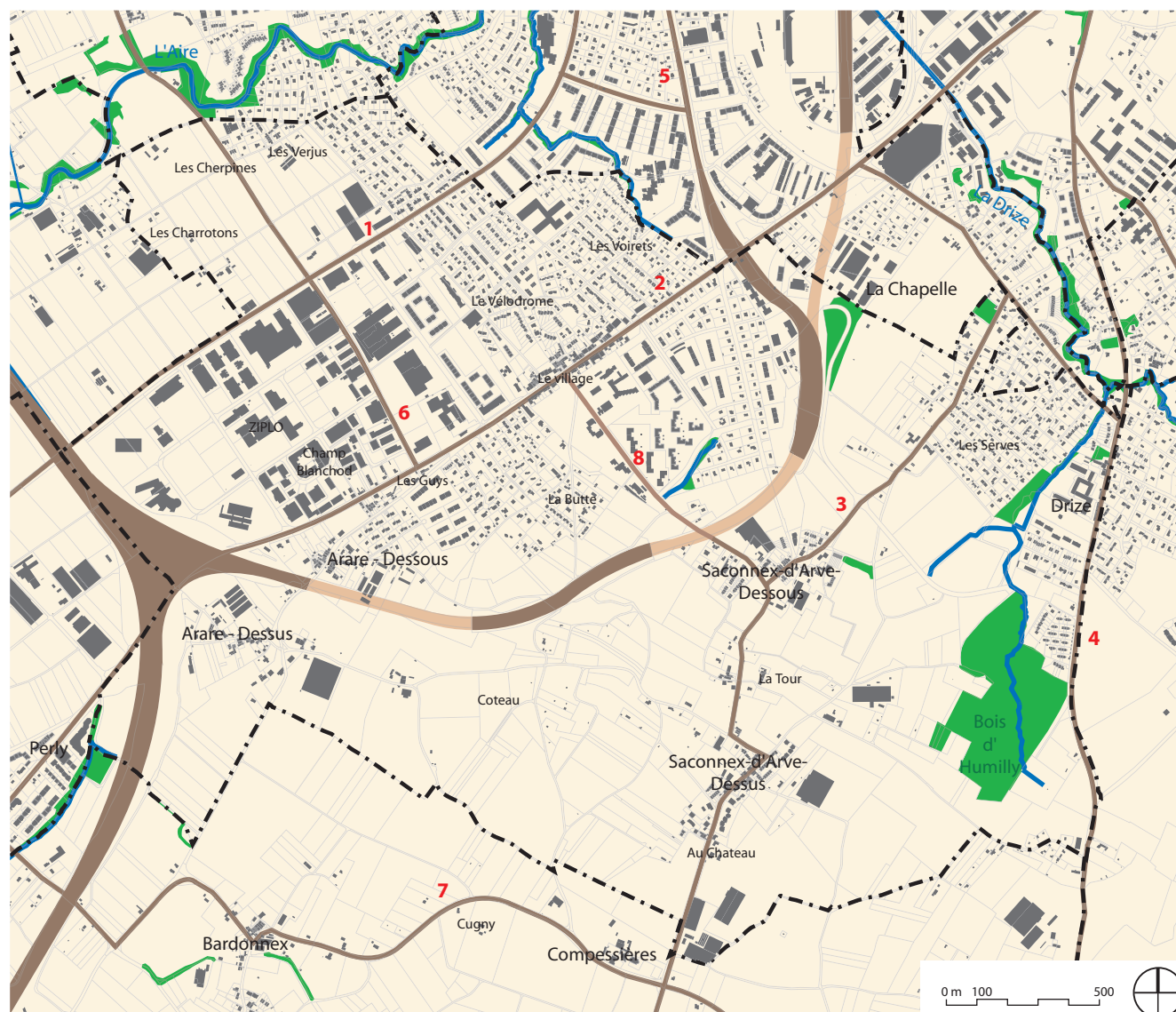
données de base	contenu du plan directeur
	Zone agricole / extension
	Surfaces d'assolement (SDA)
	Secteurs pour l'agriculture spéciale / sous conditions
	Sites naturels et paysages protégés (Lois générales de protection, plans de site)
	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
	Corridors pour la grande faune/ Rétablissement à étudier
	Réseaux agro-environnementaux

	Pénétrantes de verdure
	Parcs et aires de détente
	Lac et cours d'eau
	Renaturation de cours d'eau avec effet important sur le territoire
	Cadastre forestier
	Zone viticole protégée

TRANSPORTS

données de base	contenu du plan directeur
	Mise en valeur de l'aéroport international de Genève
	Raccordement ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA)
	Lignes de chemin de fer en service
	Gares / haltes
	Réseau de tramway existant et projet engagé / prolongements à étudier (tracés indicatifs)
	Grands nœuds d'échange intermodal (Cointrin, Cornavin, Annemasse)
	Autoroute / nouveau tronçon autoroutier
	Echangeurs ou jonctions autoroutiers / à construire (France)
	Tronçons du réseau routier à étudier
	Traversées de localités
	Parcs-relais (100 places et plus) / à étudier
	Courbe enveloppe des nuisances sonores de l'aéroport (OPB), valeur de planification
	Aérodrome d'Annemasse
	Installations de transport touristique
	Protection et gestion des paysages de montagne (France)
	Territoire non-bâti sur Vaud et France
	Lignes électriques 380 kV - 220 kV - 130 kV / Remplacement ligne Verbois-Génissiat 380 kV
	Limites territoriales

TOPONYMIE



- | | | | |
|---|-------------------------|---|------------------------------|
| 1 | rte. de Base | 5 | av. des Communes-Réunies |
| 2 | rte. de St-Julien | 6 | ch. du Pont-du-Centenaire |
| 3 | rte. de Saconnex-d'Arve | 7 | rte. de Cugny |
| 4 | rte. d'Annecy | 8 | rte. des Chevaliers-de-Malte |

